

# COMPRENDRE LA TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

## LEXIQUE

### TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur la consommation "directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou sur les services qu'ils utilisent en France" collecté par les entreprises pour le compte de l'Etat. A noter que certains professionnels collectent la TVA d'autres non.

### ASSUJETTI REDEVABLE DE LA TVA

C'est une personne qui effectue, de manière indépendante, « toutes les activités de producteur, de commerçant ou de prestataire de services, y compris les activités extractives, agricoles et celles des professions libérales ou assimilées ».

Il s'agit donc d'un professionnel indépendant, ce qui exclut notamment les particuliers et les salariés.

### ASSUJETTI NON REDEVABLE DE LA TVA

La notion d'assujetti s'applique aussi aux professionnels non redevables de la TVA. Dès lors, il existe des assujettis redevables et des assujettis non redevables

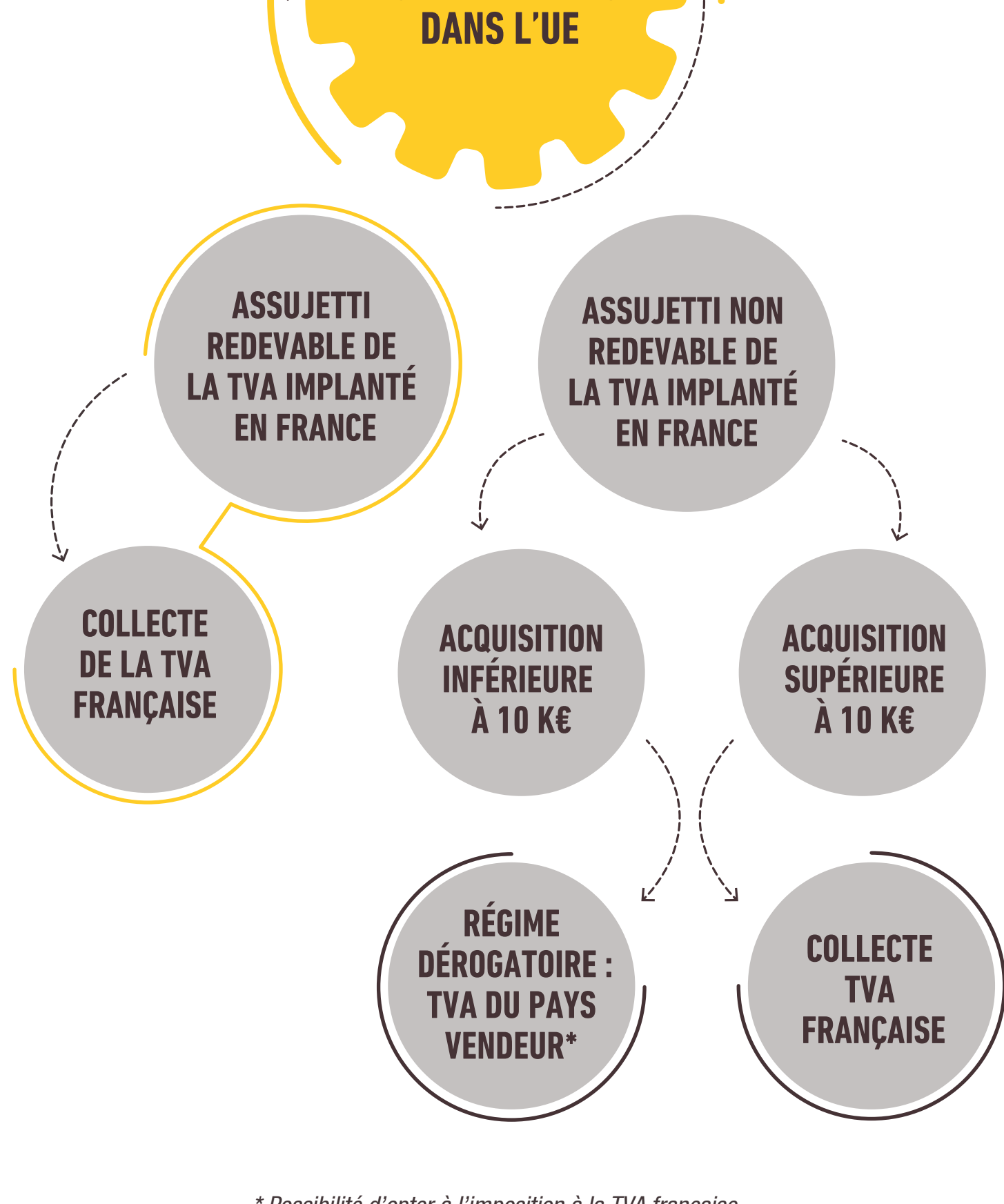
(ex : un micro-entrepreneur bénéficiant de la franchise en base de TVA est assujetti à la TVA mais non redevable, comme certaines activités dont notamment les professions médicales, etc.)

### AUTOLIQUIDATION DE TVA

Le dispositif de l'autoliquidation de TVA consiste pour l'entreprise à ne pas collecter la TVA auprès du client en lui facturant uniquement le montant hors taxe.

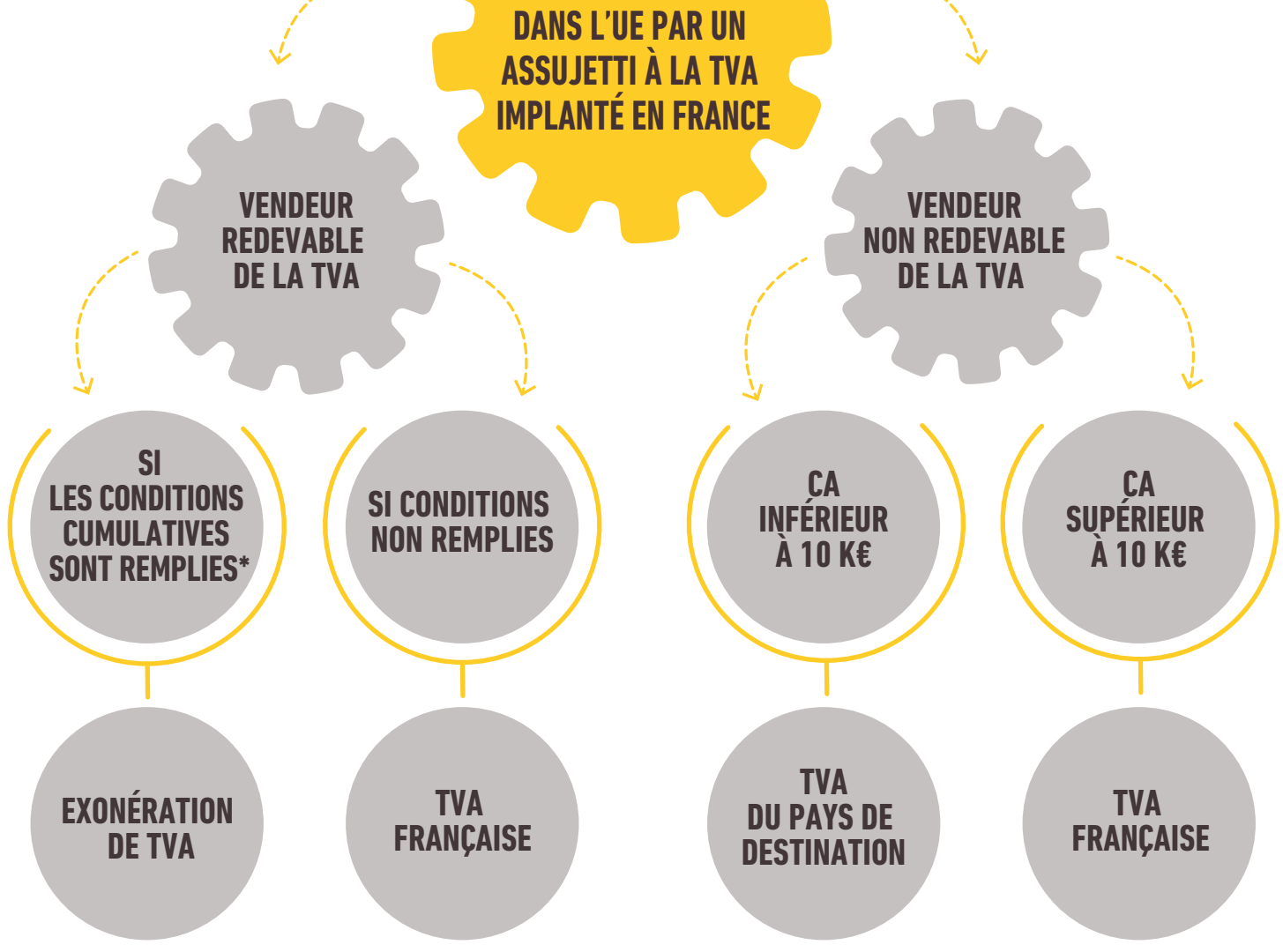
Ainsi, il revient au client de payer lui-même la taxe au trésor public.

## ACHAT DE BIENS DANS L'UE



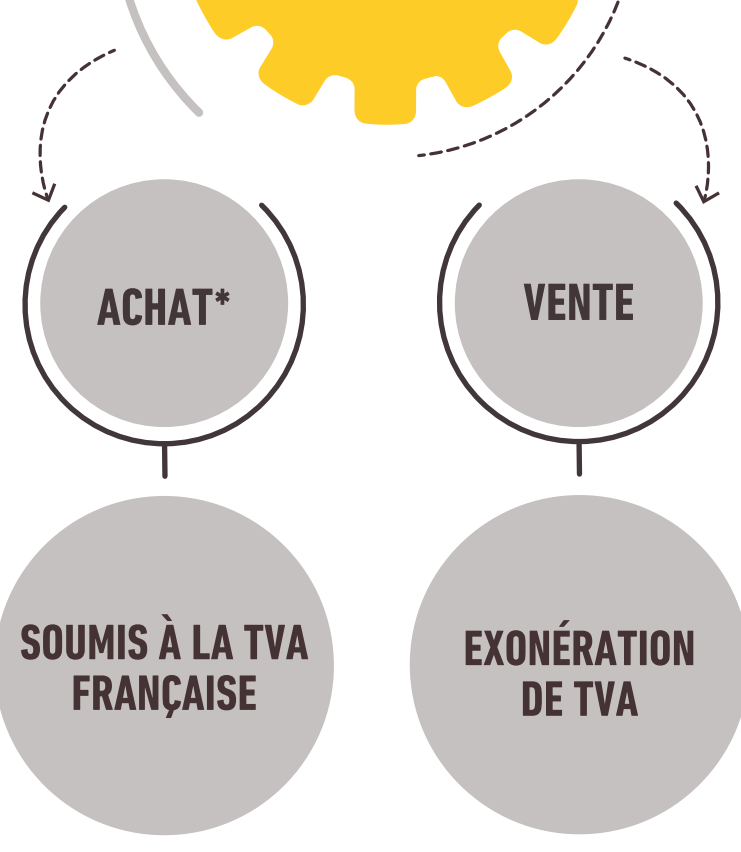
\* Possibilité d'opter à l'imposition à la TVA française

## VENTE DE BIENS DANS L'UE PAR UN ASSUJETTI À LA TVA IMPLANTÉ EN FRANCE



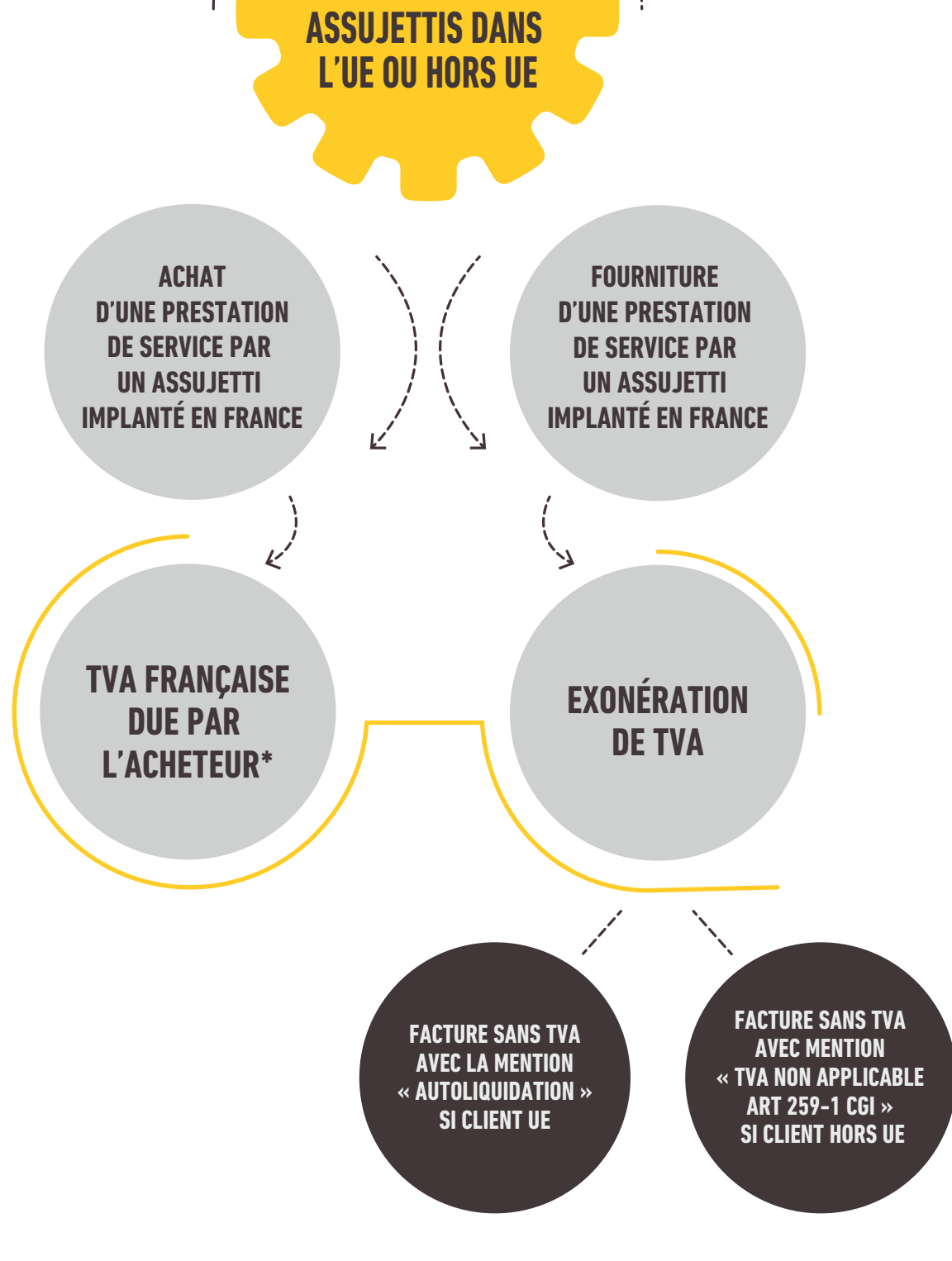
\*Conditions cumulatives : - la livraison est faite à titre onéreux - l'entreprise française est assujettie à la TVA - l'acquéreur est assujetti à la TVA de son pays et ne bénéficie pas du régime dérogatoire - le bien est expédié ou transporté hors de France - l'acquéreur à un n° de TVA intracommunautaire

## ACHAT / VENTE DE BIENS HORS UE



\*Toutes les importations de biens neufs ou d'occasion, qu'elles soient destinées à un assujetti redevable de la TVA ou non, sont passibles de la TVA.

## PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE ASSUJETTIS DANS L'UE OU HORS UE



\*Sauf prestations relevant d'une règle particulière : location de moyens de transport de courte durée ; services se rattachant à un immeuble ; transport de passagers ; vente à consommer sur place ; accès à des manifestations ; prestations des agences de voyages

VENTE OU FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICES DANS L'UE OU HORS UE

FACTURE SANS TVA AVEC MENTION « TVA NON APPLICABLE ART 259-1 CGI » SI CLIENT HORS UE

\*Sauf prestations relevant d'une règle particulière : location de moyens de transport de courte durée ; services se rattachant à un immeuble ; transport de passagers ; vente à consommer sur place ; accès à des manifestations ; prestations des agences de voyages